Fiche pratique

Églises

Le Service des monuments historiques du canton de Berne a pour mission de préserver les monuments historiques et contemporains et de les transmettre aux générations futures. Son objectif est de conserver et de faire évoluer les monuments dans leur substance originale, de permettre leur utilisation à l'avenir également et de faire connaître leurs valeurs et leurs qualités particulières.

Champ d'application

La fiche pratique « Églises » sert d'outil de travail aux planificatrices et planificateurs lors de la restauration, du réaménagement ou de la réaffectation ponctuelle d'églises dignes de protection ou de conservation dont la conservation est souhaitable. Elle porte concrètement sur l'utilisation des espaces pour le culte ainsi que sur des usages complémentaires. Les églises sont des lieux centraux de la vie publique. Aujourd'hui encore, de nombreuses personnes les perçoivent comme des bâtiments destinés aux rassemblements publics. Leurs espaces intérieurs et extérieurs sont également ouverts à la population.

Chaque monument est unique et possède des caractéristiques qui lui sont propres. L'évaluation d'une intervention sur un bâtiment doit donc toujours se faire au cas par cas. Les indications de la fiche pratique ne sont pas exhaustives. Des dérogations motivées et spécifiques à un objet peuvent être prises en compte en collaboration avec le Service des monuments historiques. La colonne « Critère de base » présente les démarches déterminantes pour un monument historique. La colonne « Possible » indique les démarches compatibles avec ce principe, tandis que la colonne « Impossible » présente celles qui ne sont pas autorisées pour un monument historique.

Compte tenu de l'importance historique des églises, une préparation minutieuse des bases de travail et une compréhension approfondie de leur histoire sont indispensables à la planification. Afin de clarifier les besoins, il est nécessaire d'élaborer un concept d'utilisation à long terme. Celui-ci permet de préciser les besoins et constitue la base de la planification ultérieure.

Lors de l'examen de projets visant aussi bien à élargir les usages qu'à procéder à une réaffectation complète, les besoins et les possibilités doivent être déterminés dans le cadre d'une procédure appropriée. Les procédures de mise en concurrence, telles que les mandats d'étude ou les concours, garantissent la qualité architecturale requise, permettent de comparer différentes approches et favorisent les échanges et les discussions.

Le Service des monuments historiques accompagne les professionnels de la construction dans la clarification des questions relatives aux monuments historiques. Il est recommandé de le contacter suffisamment tôt. Des informations détaillées sont disponibles dans la fiche pratique « Collaboration avec le Service des monuments historiques (SMH) ».

10/2026

Direction de l'instruction publique et de la culture
Office de la culture
Service des monuments historiques

Schwarztorstrasse 31
Case postale
3001 Berne
+41 31 633 40 30
monuments-historiques@be.ch

www.be.ch/monuments-historiques

Stadt Bern
Präsidialdirektion
Denkmalpflege

Junkerngasse 47
Postfach 636
3000 Bern 8
+41 31 321 60 94
info@bern.ch

www.bern.ch

Sur le territoire communal de la Ville de Berne, la Fachstelle für Denkmalpflege est compétente pour toutes les questions spécialisées relevant de la gestion du patrimoine. En conséquence, pour tout projet de construction soumis à autorisation concernant des bâtiments dignes de protection ou de conservation dans la ville de Berne, la Fachstelle für Denkmalpflege doit être consulté.

Table des matières

Importance des édifices religieux 3
Généralités 3
Site de l’église 4
Enveloppe du bâtiment 5
Intérieur 6
Aménagement 7
Climat et système de chauffage 8
Pour aller plus loin 8

Importance des édifices religieux

Les églises comptent parmi les édifices qui marquent le plus fortement nos agglomérations et nos paysages culturels. Elles déterminent souvent l'aspect des centres historiques des localités et constituent des points de repère importants pour l'histoire et l'identité locales. Leur environnement spatial peut comprendre d'anciens cimetières ou des espaces funéraires encore en activité, la cure et son jardin, des espaces libres ainsi que d'autres bâtiments annexes. Ces relations, façonnées au fil de l'histoire, doivent être soigneusement prises en compte lors de la planification et du développement des sites.

En raison de sa fonction traditionnelle, de son caractère public et de son importance pour l'histoire d'une localité, l'espace intérieur de l'église constitue un domaine particulièrement sensible. Qu'ils aient été conçus comme un ensemble cohérent ou qu'ils se soient constitués au fil des siècles, l'architecture et le mobilier ne révèlent leur valeur particulière que lorsqu'ils sont considérés dans leur contexte spatial. La compréhension de l'édifice religieux et de son histoire est une condition indispensable à une approche responsable. Les concepts à long terme relatifs à l'utilisation, à la restauration et à l'entretien revêtent à cet égard une importance fondamentale. Les réaménagements et les installations doivent respecter la substance historique du bâtiment ainsi que ses qualités architecturales et esthétiques.

Selon la nature et l'ampleur des interventions prévues, il est recommandé de faire appel, en complément des conseils du Service des monuments historiques, à d'autres services spécialisés, tels que le Service archéologique du canton de Berne, la Commission cantonale des arts visuels, le Vitrocentre de Romont, ainsi qu'à des spécialistes de la restauration ou de la physique du bâtiment. Pour clarifier les questions relatives à la liturgie, il est également judicieux de solliciter les conseils de spécialistes compétents.

Généralités

Les restaurations de l'extérieur et de l'intérieur d'une église respectent sa substance et sa structure. La substance historique ainsi que les restaurations de qualité sont conservées même en cas de modifications.	Critère de base	Possible	Impossible
Évaluation minutieuse des besoins du propriétaire concernant les bâtiments de l'église. Examen et prise en compte des alternatives pour des utilisations flexibles dans le voisinage de l'église.	●		
Analyse et documentation de la substance historique.	●		
Élaboration d'un plan de rénovation et de restauration sur le long terme en lieu et place de mesures individuelles.	●		
Élaboration de mesures de construction individuelles et spécifiques à l'objet en tenant compte des éléments d'aménagement liturgiques et des qualités particulières de l'espace sacré.	●		
Consultation d'un bureau de planification qualifié pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de construction. Dans l'idéal, une collaboration de longue durée.	●		
Attribution du travail à des professionnelles et professionnels ayant une longue expérience dans le domaine des monuments historiques.	●		
Élaboration d'un plan d'entretien.	●		
Mise en œuvre des travaux de rénovation et de restauration par étapes sur plusieurs années.		●	

Site de l’église

Chaque église se situe dans un contexte spatial qui comprend par exemple une cure, un jardin, un cimetière et d’autres éléments. Cet ensemble comporte des éléments qui sont liés entre eux de manières très diverses. L’aménagement et l’entretien des abords ont une importance particulière.	Critère de base	Possible	Impossible
Modifications après mûre réflexion seulement ; évaluation soignée du degré d’intervention adéquat.	●		
Maintien d’éléments typiques tels que des revêtements de sol, fontaines, murs et clôtures historiques. Réaménagement des abords dans l’esprit de leur utilisation originelle.	●		
Remplacement des éclairages extérieurs dans le cadre d’un plan global.	●		
Maintien et adaptation à un usage actuel des éclairages extérieurs de valeur.	●		
Mesures spécifiques à l’objet pour garantir un accès sans obstacles.		●	
Petites modifications du terrain au moyen de talus naturels.		●	
Consolidation du terrain à l’aide de murs en pierre naturelle ou en béton coulé sur place. Grandes modifications du terrain au moyen de talus naturels.		●	
Grandes modifications du terrain au moyen de talus naturels.			●
Gros blocs de pierre pour consolider le terrain.			●
Modifications majeures dans l’environnement immédiat de l’église.			●

Enveloppe du bâtiment

Dans le cas des églises, les modifications de l'enveloppe du bâtiment ne sont possibles que sous conditions.	Critère de base	Possible	Impossible
Maintien de la couverture historique et/ou complément.	●		
Couleur, structure, proportion des nouveaux éléments selon la couverture historique.	●		
Maintien des détails du bord du toit.	●		
Modernisation des fenêtres et des portes au lieu d'un remplacement.	●		
Évaluation approfondie requise en cas de modifications des fenêtres.	●		
Conseil par le Vitrocentre Romont pour la restauration des vitraux.		●	
Ajout d'une vitre supplémentaire sur les vitraux pour les protéger contre les dommages extérieurs.		●	
Isolation des plafonds plats depuis le dessus.		●	
Pose d'une isolation thermique extérieure.			●

Intérieur

Une utilisation élargie de l'espace de l'église est en principe possible. Les adaptations architecturales doivent être limitées au strict minimum.	Critère de base	Possible	Impossible
Ajout d'éléments à l'intérieur de l'église avec parcimonie et de manière réversible.	●		
Les aménagements intérieurs ne sont autorisés que s'ils sont compatibles avec les spécificités du bâtiment concerné.	●		
Construction d'un tambour d'entrée compatible avec l'objet.		●	
Installation d'une façade en verre compatible avec l'objet sous la tribune.		●	
Protection contre les chutes sur la tribune.		●	

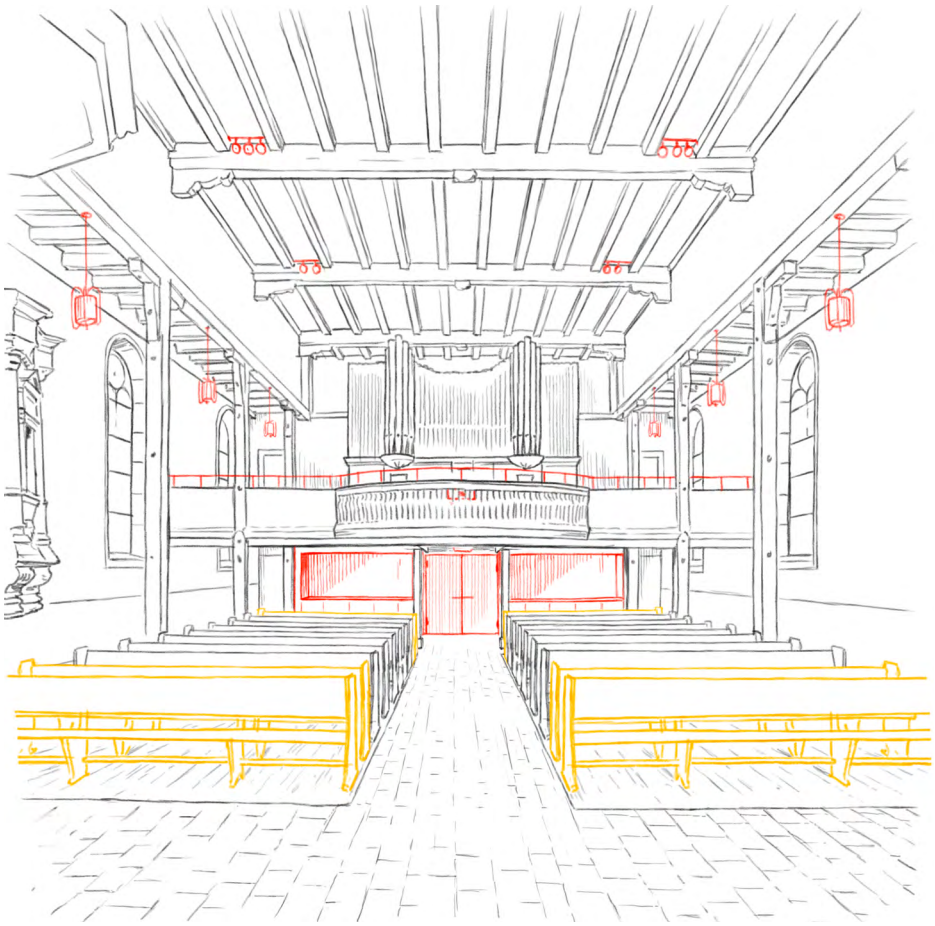

Aménagement

La valeur du mobilier et des aménagements intérieurs, ainsi que leur importance historique, constituent la base de toute adaptation architecturale. Les modifications doivent être réalisées avec soin et harmonisées avec les équipements et l'aménagement existants.	Critère de base	Possible	Impossible
Adaptations mineures de l'intérieur de l'église.		●	
Installation mesurée et réversible de projecteurs, d'écrans et de haut-parleurs.		●	
Adapter les parties de moindre importance afin de permettre des utilisations flexibles.		●	
Conservation des bancs ou des sièges d'intérêts historiques.	●		
Remplacement de qualité ou rajout de bancs ou de sièges.		●	
Remplacement de l'éclairage intérieur ou complément dans le cadre d'un plan global ou d'un concours d'idées.	●		
Maintien et modernisation des éclairages intérieurs de grande valeur.	●		
Déplacement d'éléments liturgiques dans des cas exceptionnels et motivés.		●	

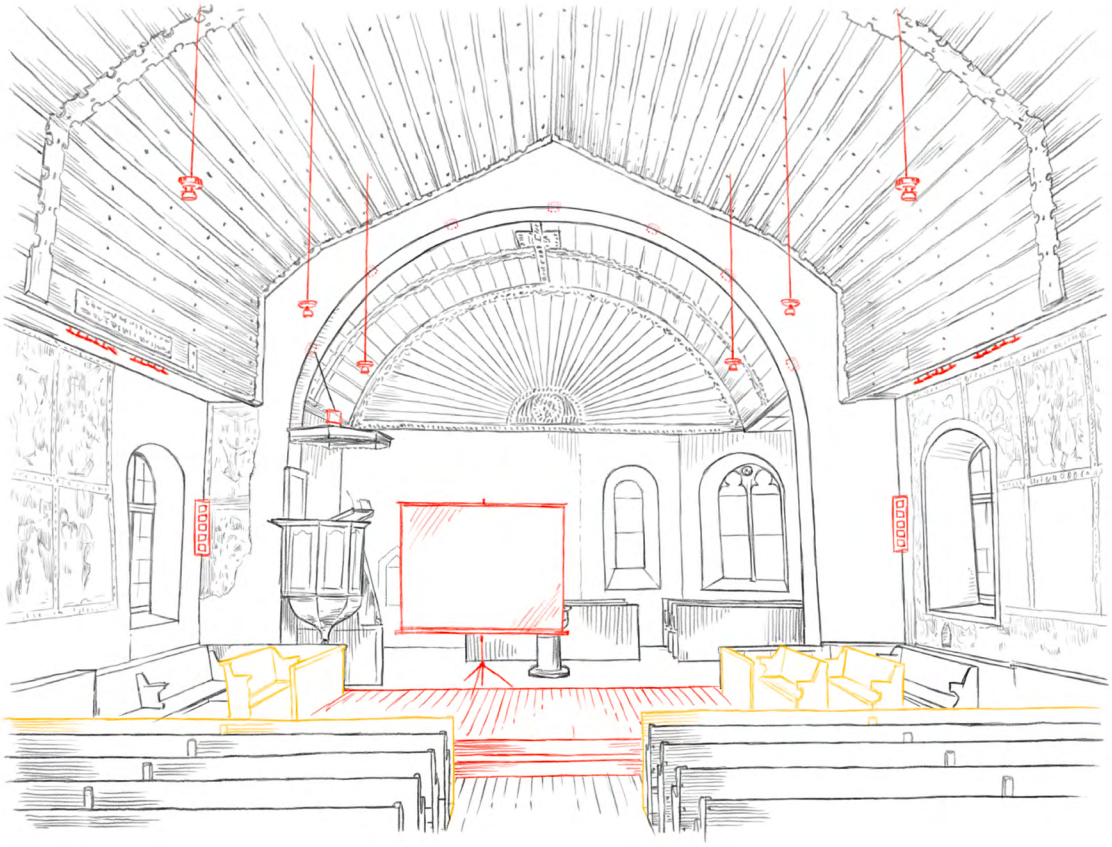

Climat et système de chauffage

Il convient, à l'aide de mesures, de faire un état des lieux de la situation en termes de climat des locaux et de technique de chauffage.	Critère de base	Possible	Impossible
Relevé et documentation réguliers de la température des pièces et du chauffage, de l'humidité de l'air, des heures d'exploitation et de la consommation d'énergie ainsi que de leur optimisation.	●		
Collecte de toutes les données et évaluation du système de chauffage adéquat à l'aide de la liste de contrôle « Chauffages électriques dans les églises ».	●		
Température compatible avec les exigences de la physique du bâtiment dans les espaces intérieurs des églises historiques.	●		
Mesures pour éviter de chauffer trop rapidement l'intérieur de l'église.	●		
Optimisation de l'installation de production de chaleur ou remplacement du système de gestion contrôlée du chauffage.		●	
Remplacement du système de chauffage ou assainissement du chauffage électrique pouvant bénéficier d'une dérogation.		●	
Nouveaux systèmes de chauffage sous une forme mixte avec des chauffages électriques.		●	
Église historique entièrement chauffée.			●

Pour aller plus loin

Les liens ci-dessous servent de base à la présente fiche pratique et y sont en partie repris.

- Documents de base et principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse Commission fédérale des monuments historiques (CFMH)
- Checkliste Chauffages électriques – Office de l'environnement et de l'énergie (OEE)
- Service archéologique
- Vitrocentre | Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre
- La journée suisse du patrimoine religieux
- Liturgisches Institut der deutschsprachigen Schweiz – Praxis – Kunst und Kirchenbau (site uniquement en allemand).

Impressum :
© Service des monuments historiques
Illustrations : Oculus, Zurich
Mise en page : Anne Sulzer Grafik, Berne